



FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE D’IBA SA DU 8 JUIN 2022 À 10H00

(l’« AGO »)

Le soussigné / La soussignée (biffer la mention inutile)

Actionnaire-personne physique :

Prénom(s)	
Nom	
N° carte d’identité ou passeport	
Domicile	

OU

Actionnaire-personne morale :

Dénomination	
Forme juridique	
Numéro d’immatriculation (registre des personnes morales ou équivalent étranger)	
Siège social	
Valablement représentée par	

(a) Déclare

- (i) être titulaire, à la **Date d’Enregistrement** mentionnée dans la convocation à l’AGO, de [nombre] actions **dématérialisées** émises par IBA SA, en pleine propriété / en nue-propriété / en usufruit (*biffer les mentions inutiles*)
→ joindre une copie de l’attestation d’enregistrement délivrée par l’organisme financier

et/ou

- (ii) être titulaire, à la **Date d’Enregistrement** mentionnée dans la convocation à l’AGO, de [nombre] actions **nominatives** émises par IBA SA, en pleine propriété / en nue-propriété / en usufruit (*biffer les mentions inutiles*).

(b) Déclare voter dans le sens repris ci-après concernant les points de l’ordre du jour de l’AGO :

Ordre du jour de l’AGO	Vote		
	Pou r	Contre	Abstention
<p>Présentation et prise d’acte des comptes annuels et comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2021</p> <p><i>Ce point ne requiert pas de prise de décision et ne sera donc pas mis au vote.</i></p>	N/A	N/A	N/A



2Présentation et prise d’acte du rapport de gestion sur les comptes annuels et comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 <i>Ce point ne requiert pas de prise de décision et ne sera donc pas mis au vote.</i>	N/A	N/A	N/A
3Présentation et prise d’acte du rapport du commissaire sur les comptes annuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 <i>Ce point ne requiert pas de prise de décision et ne sera donc pas mis au vote.</i>	N/A	N/A	N/A
4Approbation des comptes annuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 <i>Proposition de décision : Approbation</i>
5Approbation de l’affectation du résultat telle que proposée par le conseil d’administration, à savoir : <ul style="list-style-type: none">- Affectation à la réserve légale : non applicable étant donné que l’exercice 2021 se clôture par une perte de l’exercice.- Distribution d’un dividende, conformément à la politique de la Société en matière de dividende. Dividende proposé : 0,19 EUR par action (soit approximativement 5.597.917,56€ au total) ;- Affectation aux autres réserves (à savoir, réserve pour actions propres) à concurrence d’un montant de 10.941.748,94 EUR ; et- Report du solde à l’exercice suivant, soit un bénéfice à reporter de 145.327.682,85 EUR. <i>Proposition de décision : Approbation</i>
6Approbation du rapport de rémunération relatif à l’exercice social clôturé le 31 décembre 2021 <i>Proposition de décision : Approbation</i>



7 Décharge à chaque administrateur pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021 <i>Proposition de décision :</i> <i>Approbation</i>
8 Décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021 <i>Proposition de décision :</i> <i>Approbation</i>
9 Renouvellement du mandat de deux administrateurs, étant : - Mme. Prof. Hedvig Hricak <u>Administrateur Indépendant</u> - Saint-Denis SA, représentée par son représentant permanent, M. Pierre Mottet, <u>Administrateur Interne</u> Leur mandat est renouvelé pour un terme de trois ans, expirant à l'assemblée générale ordinaire qui sera convoquée en 2025. Leur mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération de la Société. <i>Proposition de décision :</i> <i>Approbation</i>
10 Pouvoirs aux fins d'exécuter les décisions qui précèdent, en ce compris la rédaction, la signature et le dépôt de tout document auprès de toute autorité ou administration compétente <i>Proposition de décision :</i> <i>Approbation de l'octroi de tous pouvoirs à chaque administrateur ainsi qu'à M. Christian Matton, Mme Valérie Van Impe et Mme Sophie Allart, chacun avec pouvoir d'agir individuellement et de subdéléguer, aux fins de mettre en œuvre les décisions qui précèdent, en ce compris la rédaction, la signature et le dépôt de tout document auprès de toute autorité ou administration compétente (en ce compris les formalités de publication)</i>	N/A	N/A	N/A

Le présent formulaire de vote par correspondance vaut notification de volonté de participer à l'AGO conformément à l'article 7:134, §2, al.3, du CSA.

Le présent formulaire, dûment complété et signé, doit être renvoyé à la Société (shareholderrelations@iba-group.com) et lui parvenir au plus le 6^{ème} jour qui précède l'AGO, soit le



Ion Beam Applications (en abrégé, IBA) Chemin du
Cyclotron 3 – B-1348 Louvain-la-Neuve – Belgique
RPM Brabant Wallon – BCE/TVA BE0428.750.985
(la “Société”)

jeudi 2 juin 2022 à 16 heures.

L'actionnaire qui a exprimé son vote par correspondance ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée pour le nombre de voix ainsi exprimées.

En cas d'application de l'article 7:130 du CSA, les formulaires de vote par correspondance qui seraient parvenus à la Société antérieurement à la publication d'un ordre du jour complété resteront valables pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qu'ils couvrent. Toutefois, le vote exercé sur un sujet à traiter inscrit à l'ordre du jour qui fait l'objet d'une proposition de décision nouvelle en application de l'article 7:130 du CSA est nul.

Formulaire établi le _____ à _____.

Signature de l'actionnaire ou, pour les actionnaires qui sont des personnes morales, signature de leur(s) représentant(s) légal(aux) identifié(s) au début du présent formulaire :

_____ [signature(s)]